

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 11 mars 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2019**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de février 2019
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de février 2019
 - 6.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour le regroupement d'achats en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2019-2024

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

6.4 Dépôt du rapport d'élection du trésorier au 31 décembre 2018

6.5 Octroi d'une aide financière de 9 490,39 \$ au Centre communautaire Élie-Carrier

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois de février 2019

7.2 Autorisation au projet d'enseignes pour le commerce situé au 29, rue Main Est

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. SPORTS ET LOISIRS

9.1 Adoption du plan directeur des parcs et des espaces verts

9.2 Octroi d'une aide financière de 150 \$ aux Jeux du Québec

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

11.1 Autorisation au directeur des services extérieurs à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénierie pour la construction du développement McAuley, phase 2

11.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019, soit celle de la compagnie Les Entreprises Bourget inc. au montant de 96 000 \$ plus les taxes applicables

11.3 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2019, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant de 18,38 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables

11.4 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux et la fourniture d'enrobée bitumineux et la réparation du pavage de type A, B et C des rues pour l'année 2019, soit celle de la compagnie Eurovia Québec Construction inc. au montant de 761 500 \$ plus les taxes applicables

11.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire avec YPS pour une période de 1 an, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp au montant de 278,15 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables

11.6 Réquisition numéro 2019-08 au montant de 25 175 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation d'une clôture pour le parc canin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.7 Réquisition numéro 2019-09 au montant de 14 800 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'un transplanteur d'arbres articulé
- 11.8 Réquisition numéro 2019-10 au montant de 13 275 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'une remorque
- 11.9 Réquisition numéro 2019-11 au montant de 20 305,24 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de mobilier urbain pour les parcs Chartier et Laurence
- 11.10 Mandat à Avizo, experts-conseil pour la réalisation d'un plan d'action visant à investiguer l'origine de la contamination saisonnière retrouvée dans les échantillons d'eau souterraine prélevés sur le site du dépôt de neiges usées pour un montant de 17 670 \$ plus les taxes applicables

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Nomination du conseiller, monsieur Gaétan Labelle, à titre de maire suppléant à compter du 1^{er} avril prochain pour les quatre prochains mois
- 14.2 Adoption de la Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail et autorisation de signature
- 14.3 Adoption de la Politique portant sur le harcèlement psychologique ou sexuel au travail et autorisation de signature
- 14.4 Adoption de la Politique de financement concernant le régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Coaticook et autorisation de signature

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 18-27 (2019) intitulé : Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2019 et refondant le règlement numéro 18-26 (2018) et demande de dispense de lecture
- 15.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-2 (2019) concernant le Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Coaticook et demande de dispense de lecture
- 15.3 Adoption finale du règlement numéro 6-1-64 (2019) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant la renaturalisation des rives du lac Lyster»
- 15.4 Avis de motion du premier projet de règlement numéro 6-1-65 (2019) intitulé «Règlement modifiant le règlement

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

de zonage concernant les usages autorisés dans la zone P-311» et demande de dispense de lecture

- 15.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 6-1-65 (2019) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les usages autorisés dans la zone P 311»

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Demande d'une aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$ dans le cadre du programme d'aide financière visant à soutenir les actions de préparation aux sinistres - volet 2

- 16.2 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à l'Association de baseball mineur de Coaticook pour la tenue d'un match spécial opposant les Capitales de Québec aux champions de la ligue de l'an passé

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

19-03-34871

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 19-03-34871

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-34872

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2019

RÉSOLUTION 19-03-34872

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 février 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 20 février 2019 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 février 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 20 février 2019 tel que rédigés par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Décès préfet Monsieur Jacques Madore, nos sympathies à sa famille, amis et collègues;
- Maire de Coaticook a été nommé préfet en attendant (août 2019), soit après l'élection du nouveau maire de St-Malo
- Assemblée extraordinaire – Adoption du protocole d'entente pour l'obtention d'une aide financière pour la construction des bassins de rétention
- Parc canin en préparation – ouverture prévue à l'été 2019
- Rencontre dirigeants –de la Commission scolaire Hauts-Cantons, présentation Plan ensemble pour construire la réussite

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

6. FINANCES

19-03-34873

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2019

RÉSOLUTION 19-03-34873

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de février 2019 au montant total de 1 749 515,41 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de février 2019 comme suit :

- Fonds administration : 1 696 102,80 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 53 412,61 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2019

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de février 2019

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 19-03-34874** 6.3 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LE REGROUPEMENT D'ACHATS EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2019-2024

RÉSOLUTION 19-03-34874

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Coaticook souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2019-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la Ville de Coaticook joigne le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 1er juillet 2024, ET

D'autoriser :

- Que le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques» soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.
- Que, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjudgé en conséquence;
- Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-03-34875** 6.4 DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉLECTION DU TRÉSORIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

RÉSOLUTION 19-03-34875

CONSIDÉRANT que l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que le trésorier doit, le cas échéant, au plus tard le 1er avril de chaque année, déposer devant le conseil de la municipalité un rapport de ses activités prévues au chapitre XIII (Autorisation et financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants, financement des campagnes à la direction des partis politiques et contrôle des dépenses électorales) pour l'exercice financier précédent;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

EN CONSÉQUENCE, le trésorier dépose le rapport qui dû aux élections municipales du 5 février 2017 et 5 novembre 2017, et indique qu'il y a eu activités de financement des partis politiques municipaux ou de candidats indépendants sur le territoire de la municipalité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017;

ET va transmettre une copie de ce rapport et de la présente résolution au directeur général des élections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-34876

6.5 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 9 490,39 \$ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉLIE-CARRIER

RÉSOLUTION 19-03-34876

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2019 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Centre Communautaire Élie-Carrier a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer une aide financière au Centre Communautaire Élie-Carrier au même montant que la taxe foncière de l'année en cours pour l'édifice du 464, rue Merrill, bâtiment abritant ledit centre, soit au montant de 9 490,39 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE FÉVRIER 2019

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de février 2019 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

19-03-34877

7.2 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNES POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 29, RUE MAIN EST

RÉSOLUTION 19-03-34877

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour le projet d'enseignes pour le commerce situé au 29, rue Main Est;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-211 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 25 février 2019;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseignes pour le commerce situé au 29, rue Main Est, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 25 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. SPORTS ET LOISIRS

19-03-34878

9.1 ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

RÉSOLUTION 19-03-34878

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook dispose d'une vingtaine de parcs et présente un intérêt fort à mettre à la disposition des citoyens et des visiteurs des espaces récréatifs et sportifs de qualité;

CONSIDÉRANT que depuis les dernières années, le conseil municipal, les services municipaux et des comités impliqués dans les loisirs ont relevé différents défis en lien avec les infrastructures en loisir et en sport : sécurité, développement, priorités d'investissements, entretien, nuisance, réglementation, etc.;

CONSIDÉRANT que dans l'esprit de se doter d'orientations claires et d'un cadre de gestion pour favoriser un développement optimal et efficient, la Ville a entamé en février 2018, une démarche visant à se doter d'un Plan directeur des parcs et des espaces verts;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a mandaté le Conseil Sport Loisir de l'Estrie afin de réaliser l'exercice d'analyse de la situation et de dégager des enjeux et des pistes d'actions utiles pour que la Ville atteigne ses objectifs de la prochaine décennie en matière d'aménagement des parcs et des espaces verts;

CONSIDÉRANT que le plan directeur des parcs a été présenté aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux attentes des élus;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le plan directeur des parcs et des espaces verts, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et mandater la direction générale à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter, connaître et diffuser ledit plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-34879

9.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 150 \$ AUX JEUX DU QUÉBEC

RÉSOLUTION 19-03-34879

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2019 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et sports;

CONSIDÉRANT que Jeux du Québec – Estrie a présenté une demande d'aide financière pour la 46e finale des jeux du Québec;

CONSIDÉRANT que trois athlètes provenant de la Ville de Coaticook ont participé à la 54e finale des jeux du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 150 \$ aux Jeux du Québec – Estrie pour la participation de trois athlètes provenant de la ville de Coaticook à la 54e finale des Jeux du Québec qui s'est terminé le 9 mars courant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

19-03-34880

11.1 AUTORISATION AU DIRECTEUR DES SERVICES EXTÉRIEURS À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA CONSTRUCTION DU DÉVELOPPEMENT MCAULEY, PHASE 2

RÉSOLUTION 19-03-34880

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la construction du développement McAuley, phase 2 prochainement;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville de Coaticook doit avoir recours aux services professionnels d'ingénierie afin de débiter le projet;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement pourrait être nécessaire avant de procéder auxdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU :

- D'autoriser le directeur des services extérieurs à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénierie pour la construction du développement McAuley, phase 2, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;
- De requérir du directeur des services extérieurs de produire au conseil municipal un estimé écrit détaillant le coût des dépenses encourues pour la réalisation du contrat relatif à cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 19-03-34881** 11.2 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE DIVERS PRODUITS UTILISÉS COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2019, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE LES ENTREPRISES BOURGET INC. AU MONTANT DE 96 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-03-34881

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture et l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 20 février 2019 à 11 h 00 à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Les Entreprises Bourget inc.	96 000 \$
Innovative Surface Solutions	103 200 \$
Multi Routes inc.	121 280 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Les Entreprises Bourget inc. au montant total de 96 000 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019, soit celle de la compagnie Les Entreprises Bourget inc. au montant 96 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-325-00-626 et 02-320-00-626.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-03-34882** 11.3 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE RECHARGEMENT EN MATÉRIAUX GRANULAIRES SUR DIVERS CHEMINS DU SECTEUR RURAL 2019, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE TRANSPORT MARCEL MORIN INC. AU MONTANT DE 18,38 \$ LA TONNE MÉTRIQUE PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-03-34882

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemin du secteur rural 2019;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 20 février 2019 à 11 h 15 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues soit celles de :

Compagnie	Prix à la TM avant taxes	Prix global pour 23 500 TM avant taxes
Transport Marcel Morin inc.	18,38 \$	431 930,00 \$
Couillard Construction Itée	18,73 \$	440 155,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2019 pour la quantité de 23 500 tonnes, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant 18,38 \$ la tonne métrique taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-34883

11.4 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LES TRAVAUX ET LA FOURNITURE D'ENROBÉE BITUMINEUX ET LA RÉPARATION DU PAVAGE DE TYPE A, B ET C DES RUES POUR L'ANNÉE 2019, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. AU MONTANT DE 761 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-03-34883

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour les travaux et la fourniture d'enrobées bitumineux et la réparation du pavage de type A, B et C des rues pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 6 mars 2019 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

SOUSSIONNAIRES	TYPE A T/M TOTAL AVANT TX	TYPE B T/M	TYPE C T/M
Eurovia Québec Construction inc.	330,00 \$ Total A/B/C : 761 500,00 \$	200,00 \$	118,00 \$
Couillard Construction ltée	365,00 \$ Total A/B/C : 781 350,00 \$	164,00 \$	121,00 \$
Sintra inc.	429,94 \$ Total A/B/C : 927 000,00 \$	215,70 \$	143,12 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Eurovia Québec Construction inc. au montant de 761 500 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU :

- D'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de béton bitumineux, type A, B et C incluant la main-d'œuvre pour la réparation du pavage des rues pour l'année 2019, soit celle de la compagnie Eurovia Québec Construction inc. au montant prévu à la T/M dans la soumission plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense pour un montant total de maximal de 706 000 \$ aux postes budgétaires suivants:

Pavage ABC : 375 000 \$, poste 02-920-03-721

Pavage Chemin Giroux : 331 000 \$, poste 02-920-03-721

- De permettre d'affecter davantage de budgets sous réserve de la réception de l'aide financière à confirmer du programme d'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-34884

11.5 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL À ADOUCISSEUR DE TYPE HYGRADE ALIMENTAIRE AVEC YPS POUR UNE PÉRIODE DE 1 AN, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE COMPASS MINERALS CANADA CORP. AU MONTANT DE 278,15 \$ LA TONNE MÉTRIQUE PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-03-34884

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement de sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire avec YPS pour une période de 1 an;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 28 février 2019 à 13 h 15 à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

Soumissionnaire	1 an Avec transport au frais et sous la responsabilité du fournisseur la tonne métrique incluant les taxes
-----------------	---

Compass Minerals Canada Corp.	278,15 \$
-------------------------------	-----------

CONSIDÉRANT la recommandation de la chef de division infrastructures d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant total de 278,15 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire avec YPS pour une période de 1 an, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant 278,15 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02 412-00-635.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-34885

11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-08 AU MONTANT DE 25 175 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR LE PARC CANIN

RÉSOLUTION 19-03-34885

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat et l'installation d'une clôture pour le parc canin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Clôtures et rampe DB inc. au montant de 25 175 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Clôtures et rampes DB inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-08 pour l'achat et l'installation d'une clôture pour le parc canin auprès de la compagnie Clôtures et rampes BD inc. au montant de 25 175 \$ plus les taxes

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721, transfert de l'excédent affecté - projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-34886

11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-09 AU MONTANT DE 14 800 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UN TRANSPLANTEUR D'ARBRES ARTICULÉ

RÉSOLUTION 19-03-34886

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat d'un transplanteur d'arbres articulé;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Les Équipements R.M. Nadeau au montant de 14 800 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Les Équipements R.M. Nadeau;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-09 pour l'achat d'un transplanteur d'arbres articulé auprès de la compagnie Les Équipements R.M. Nadeau au montant de 14 800 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-34887

11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-10 AU MONTANT DE 13 275 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE

RÉSOLUTION 19-03-34887

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat d'une remorque;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Centre Agricole Coaticook au montant de 13 275 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Centre agricole Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-10 pour l'achat d'une remorque auprès de la compagnie Centre Agricole Coaticook au montant de 13 275 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-34888

11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-11 AU MONTANT DE 20 305,24 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LES PARCS CHARTIER ET LAURENCE

RÉSOLUTION 19-03-34888

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat de mobilier urbain pour les parcs Chartier et Laurence;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Tessier Récréo-Parc au montant de 20 305,24 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces vers concernant l'offre de la compagnie Tessier Récréo-Parc;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-11 pour l'achat de mobilier urbain pour les parcs Chartier et Laurence auprès de la compagnie Tessier Récréo-Parc au montant de 20 305,24 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-34889

11.10 MANDAT À AVIZO, EXPERTS-CONSEIL POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'ACTION VISANT À INVESTIGUER L'ORIGINE DE LA CONTAMINATION SAISONNIÈRE RETROUVÉE DANS LES ÉCHANTILLONS D'EAU SOUTERRAINE PRÉLEVÉS SUR LE SITE DU DÉPÔT DE NEIGES USÉES POUR UN MONTANT DE 17 670 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-03-34889

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite faire réaliser un plan d'action visant à investiguer l'origine de la contamination saisonnière retrouvée dans les échantillons d'eau souterraine prélevés sur le site du dépôt de neiges usées;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Avizo, Experts-conseil;

CONSIDÉRANT que les objectifs du plan d'action consistent à mettre en place un nouveau puits d'observation pour s'assurer de l'intégrité des données recueillies, à mettre en place un puits d'observation témoin pour avoir une valeur réelle du bruit de fond local, à faire l'inspection complète de

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

l'aire d'entreposage de la neige usée et finalement à produire un rapport sur les activités réalisées et les recommandations sous-jacentes;

CONSIDÉRANT que le tout sera fait selon les exigences du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs soit d'octroyer le contrat à Avizo, Experts-conseils, pour la réalisation d'un plan d'action visant à investiguer l'origine de la contamination saisonnière retrouvée dans les échantillons d'eau souterraine prélevés sur le site du dépôt de neiges usées pour un montant de 17 670 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de mandater Avizo, Experts-conseils pour la réalisation d'un plan d'action visant à investiguer l'origine de la contamination saisonnière retrouvée dans les échantillons d'eau souterraine prélevés sur le site du dépôt de neiges usées pour un montant de 17 670 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 27 février 2019, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-330-00-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

19-03-34890

14.1 NOMINATION DU CONSEILLER, MONSIEUR GAÉTAN LABELLE, À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL PROCHAIN POUR LES QUATRE PROCHAINS MOIS

RÉSOLUTION 19-03-34890

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, tous les quatre mois, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de désigner le conseiller, monsieur Gaétan Labelle, maire suppléant pour les quatre prochains mois à compter du 1^{er} avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-34891

14.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE RÉGISSANT L'ALCOOL ET LES DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-03-34891

CONSIDÉRANT la légalisation du cannabis en octobre dernier, la Ville de Coaticook souhaite se doter d'une Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook considère essentiel d'offrir à l'ensemble de ses employés un environnement de travail sain et sécuritaire;

CONSIDÉRANT qu'en tant qu'employeur, et ce, conformément aux diverses lois applicables, soit notamment la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, le Code civil du Québec et la Charte des droits et libertés de la personne, la Ville de Coaticook reconnaît son obligation de prendre les mesures nécessaires afin de protéger la santé, d'assurer la sécurité, de protéger la dignité et l'intégrité physique et psychologique de ses employés;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage ainsi à promouvoir et à maintenir un milieu de travail exempt de conséquences indésirables reliées à la consommation et la possession d'alcool, de drogues (incluant le cannabis) et d'autres substances similaires pouvant altérer les facultés des employés;

Cette politique place l'employé au centre des préoccupations de la Ville, permet d'uniformiser les interventions auprès de lui et ainsi améliorer les conditions de vie des employés au sein de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- D'adopter la Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail au travail jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et mandater la direction générale à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter, connaître et diffuser cette politique et;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-34892

14.3 ADOPTION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-03-34892

CONSIDÉRANT que depuis le 1er janvier 2019, la *Loi sur les normes du travail* oblige tous les employeurs du Québec à adopter et à rendre accessible pour leur personnel une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait déjà une politique en vigueur, mais souhaite l'actualiser;

CONSIDÉRANT que par cette nouvelle politique, la Ville de Coaticook entend poursuivre les objectifs suivants :

- Maintenir un climat de travail exempt de harcèlement psychologique propre à protéger l'intégrité physique et psychologique des employés de la Ville, ainsi que la sauvegarde de leur dignité;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Contribuer à la sensibilisation, à l'information et à la formation du milieu pour prévenir les comportements de harcèlement psychologique ou sexuel au travail;
- Fournir le support nécessaire aux personnes victimes de harcèlement, en établissant des mécanismes d'aide et de recours en matière de harcèlement psychologique ou sexuel au travail.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU :

- D'adopter la Politique portant sur le harcèlement psychologique ou sexuel au travail jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et mandater la direction générale à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter, connaître et diffuser cette politique;
- De désigner la greffière à titre de responsable de la prévention du harcèlement et;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-34893

14.4 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS DE LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 19-03-34893

CONSIDÉRANT l'obligation d'établir une politique de financement prévue à l'article 142.5 de la *Loi RCR*, la Ville de Coaticook se doit d'adopter une Politique visant à établir un cadre et des principes directeurs liés au financement du Régime, lesquels doivent guider le Comité de retraite du Régime dans l'exercice de ses fonctions.

CONSIDÉRANT que la Politique a été conçue de manière à respecter les exigences de la *Loi RCR*, du Règlement sur les régimes complémentaires de retraite et les lignes directrices de pratiques exemplaires de l'industrie en matière de financement de régimes de retraite;

CONSIDÉRANT que la présente politique de financement (la « Politique ») s'applique au Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le Régime est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La *Loi RCR* prescrit le niveau minimal des cotisations obligatoires et la LIR prescrit les cotisations maximales permises;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10.6.1 du texte du Régime, la Ville de Coaticook a le pouvoir de modifier le Régime. Ainsi, la Politique a été adoptée par l'Employeur;

CONSIDÉRANT qu'il incombe à l'Employeur d'assurer la mise en oeuvre et la révision de la présente politique, ainsi que sa modification, le cas échéant;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la politique et toute révision future seront transmises au Comité de retraite et serviront de guide, notamment, dans l'élaboration de la politique de placement et de la préparation des évaluations actuarielles du Régime;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter la Politique de financement concernant le régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Coaticook et mandater la direction générale à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter, connaître et diffuser cette politique et d'assurer la mise en oeuvre et la révision de la présente politique, ainsi que sa modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-27 (2019)
INTITULÉ : RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES NOUVEAUX TARIFS
D'ÉLECTRICITÉ À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2019 ET
REFONDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-26 (2018) ET
DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-27 (2019)

Le conseiller Gaétan Labelle donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 18-27 (2019) intitulé : Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2019 et refondant le règlement numéro 18-26 (2018).

L'objet de ce règlement est de fixer de nouveaux tarifs d'électricité qui seront effectifs à compter du 1^{er} avril 2019 afin de s'ajuster aux tarifs d'Hydro-Québec.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 18-27 (2019), une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours francs avant son adoption.

15.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-2 (209)
CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE
DES EMPLOYÉS RÉGULIERS DE LA VILLE DE COATICOOK ET
DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-2 (2019)

Avis de motion est donné par le conseiller Gaétan Labelle qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 23-2 (209) concernant le Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Coaticook.

L'objet de ce règlement, refondant le règlement 23-2 (2003) et ses amendements, est de se conformer à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite, chapitre R-15.1*.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Avis de motion est donné par Vincent Brochu qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-1-65 (2019) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les usages autorisés dans la zone P-311»

Celui-ci a pour objet d'autoriser l'usage «bureau» ainsi que les usages «école privée, école de musique, école de danse, agence de voyage et service de garderie» dans la zone P-311. Cette dernière est située le long de la section nord de la rue Saint-Jacques, entre les rues Sainte-Anne et Saint-Paul.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière, de la lecture du règlement numéro 6-1-65 (2019), une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours francs avant son adoption.

19-03-34895

15.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-65 (2019) INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE P 311»

RÉSOLUTION 19-03-34895

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été adressée à la municipalité afin de permettre certains usages commerciaux dans la zone P-311, dans le but de faciliter la location d'un local vacant situé dans un immeuble administratif;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, laquelle prend en considération la vocation publique et institutionnelle de la zone concernée ainsi que la vocation résidentielle de la zone voisine;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 6-1-65 (2019) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les usages autorisés dans la zone P 311»; ET

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 8 avril 2019, à 19 h 15 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

19-03-34896

16.1 DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC AU MONTANT DE 10 000 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À SOUTENIR LES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES - VOLET 2

RÉSOLUTION 19-03-34896

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU

- Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 18 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 8 000 \$;ET
- Que la Ville autorise le directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-34897

16.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À L'ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE COATICOOK POUR LA TENUE D'UN MATCH SPÉCIAL OPPOSANT LES CAPITALES DE QUÉBEC AUX CHAMPIONS DE LA LIGUE DE L'AN PASSÉ

RÉSOLUTION 19-03-34897

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2019 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association du baseball mineur de Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour la tenue d'un match spécial opposant les Capitales de Québec aux champions de la ligue de l'an passé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer une aide financière 500 \$ à l'Association de baseball mineur de Coaticook pour la tenue d'un match spécial opposant les Capitales de Québec aux champions de la ligue de l'an passé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

19-03-34898

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 19-03-34898

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière